

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu’aucune question n’est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l’ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE la séance soit levée à _____.